



MAIRIE DE PUY SANIERES

Réunion d'information sur le thème des « chenilles processionnaires » le 20 novembre 2015 à 16 h00

M. ARNOUX Frédéric, 1^{er} adjoint au Maire remercie Messieurs Tuillière et Masnada de l'ONF d'avoir accepté de venir faire cette présentation.

Représentants de la mairie : Frédéric Arnoux, René Mouret, Michel Maraval et Bruno Paris.

Une trentaine de personnes présentes.

Mode de vie :

Les chenilles fabriquent des nids pour se protéger du froid. Au plus le climat est chaud, au plus cette espèce se développe. C'est un indicateur du réchauffement climatique (étude du GIEC). Elles sont présentes 2 ou 3 années puis sont moins voyantes pendant environ 5 ans. A la fin de l'hiver, elles descendent des arbres et se déplacent en procession pour s'enterrer ensuite.

La chenille ne fait pas mourir les pins, même si elle les affaiblit beaucoup. Ces espèces sont urticantes et libèrent des aiguilles dès qu'elles se sentent menacées. Elles sont particulièrement dangereuses pour les chiens, chats, chevaux, mais aussi pour l'homme.

Recommandation :

A cette période, elles sont déjà urticantes. Il vaut mieux couper les nids au mois de septembre.

Actuellement les chenilles qui devraient être en phase d'hibernation sont, faute de température négative, en procession pour s'alimenter.

Pour protéger les maisons, nettoyer les terrasses en béton ou carrelées avec de l'eau de javel. Attention, ce produit peut nuire aux fleurs et arbustes d'agrément. Il existe des insecticides de type « pirétrénoïde » adaptés à ce type d'insectes. Liste des insecticides disponible sur

<http://e-phv.agriculture.gouv.fr/>

Attention, si les insecticides tuent les chenilles, ils peuvent tuer aussi les oiseaux qui se nourrissent de ces mêmes insectes.

On peut aussi limiter la prolifération de pins à proximité des maisons. Il est recommandé de brûler les cocons une fois à terre.

Il faut se protéger pour approcher les chenilles qui, même mortes, restent urticantes. On peut piéger les papillons, mais c'est onéreux et difficile à faire en forêt. La mairie prévoit de remettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la gestion des zones communales boisées en proximité des maisons. Attention, l'ONF met en garde les citoyens quant à l'abattage des arbres qui à ce jour tiennent les terres et limitent les effets du vent. Pour mémoire, dans les années 90, les habitants du Pibou demandaient des plantations d'arbres pour agrémenter le lotissement et créer des zones d'habitat pour les oiseaux (moineaux, mésanges, geais ...) et les pins noirs ont été plantés il y a une centaine d'années pour limiter l'érosion naturelle des terres.

Echange avec la salle et réponses obtenues à ce jour aux questions :

Les participants relèvent les points suivants :

- Le Conseil Départemental a été saisi sur ce dossier : il n'y a pas de ligne budgétaire affectée à ce genre de programme
- La Direction Départementale de la Protection des Populations notamment le Service Santé et Protection Animale, Environnement et Abattoirs a été contactée. Elle n'est pas compétente en matière de chenilles processionnaires.
- L'ARS interpellée par téléphone sur ce dossier nous a répondu ne pas être compétente sur ce dossier. Nous avons fait une relance par écrit avec photos à l'appui.
- A la question de savoir si on peut faire couper les zones boisées de pin au Pibou sachant qu'il y a des effets secondaires, il est répondu que le service travaux de l'Onf a été contacté afin de faire établir un devis des travaux à prévoir qui pourraient diminuer la densité des pins et favoriser la pousse de feuillus (plantation, éclaircissements)
- Quelle essence d'arbre est-elle la mieux adaptée pour l'agrément du hameau du Pibou ? La Maire va s'appuyer sur l'expertise de l'ONF.
- Certains participants sont intéressés pour fabriquer des pièges et nichoirs et même pour en acheter : La Mairie a consulté l'ONF sur le coût de la mise en place de ces nichoirs et pièges. En pièce-jointe des modèles de fabrication de nichoirs.

La séance est levée à 17h05.

